

Décision du président N°2025/TT/39/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	18/09/2025	18/09/2025
ALLONNE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	16,2/16,2h	15/09/2025	02/10/2025
CHANTILLY	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	21/35h	18/09/2025	17/10/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	15/09/2025	15/09/2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

S²LO

ID : 060-286000021-20250929-D2025TT3901-AR

Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial			
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	16/09/2025	16/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	19/09/2025	19/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	15/09/2025	16/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	19/09/2025	19/09/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	15/09/2025	26/09/2025
GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial principal de première classe	3/35h	27/09/2025	27/09/2025
LAMORLAYE	VACANCE TEMPORAIRE	Adjoint technique territorial	6/35h	15/09/2025	15/09/2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250929-D2025TT3901-AR

	RE D'UN EMPLOI PERMANENT				
LAMORLAYE	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	6/35h	18/09/2025	19/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	15/09/2025	15/09/2025
CCAS DE GOUVIEUX	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	28/35h	22/09/2025	26/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	16/09/2025	16/09/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	16/09/2025	16/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	23/09/2025	23/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	25/09/2025	25/09/2025
NOAILLES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTA	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	23/09/2025	23/09/2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025 Reçu en préfecture le 30/09/2025 Publié le ID : 060-286000021-20250929-D2025TT3901-AR					
	NEMENT INDISPONI BLE				
NOAILLES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	25/09/2025	26/09/2025
Syndicat intercommunal de regroupement scolaire des communes de Glatigny, Hanvoile, Lhéraule et Wambez	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	35/35h	22/09/2025	23/09/2025
LAMORLAYE	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	6/35h	23/09/2025	25/09/2025
PUISEUX-LE- HAUBERGER	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	17/09/2025	02/11/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,
Le ...
Le Président,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250929-D2025TT3901-AR